

COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la création d'un port à Mostaganem (département d'Oran). (N° 282, session 1885.) — Nommée le 8 juillet 1885.

MM.

- . 1^{er} BUREAU : GÉNÉRAL FRÉBAULT.
- . 2^o — AMIRAL VÉRON.
- . 3^o — COMTE DE CORNULIER.
- . 4^o — BÉRAL.
- . 5^o — LE MONNIER.
- . 6^o — GÉNÉRAL FARRE.
- . 7^o — JACQUES.
- . 8^o — MAUGUIN.
- . 9^o — CHARLES BRUN.



1

Séance du 9 juillet

La Commission, se réunissant à 2 heures.
Elle désigne pour son Président, M. le
Général Tribault, et pour son secrétaire
M. Mangin.

Mme le Président prend place
au fauteuil, et procède à l'ouverture
des Commissions et à chaque Bureau
1^{er} Bureau M. le Général Tribault. Son Bureau
est favorable au projet.

2^e Bureau M. Lemonnier, son Bureau est favorable
au projet, afin de développer la ville
qui est la tête de ligne d'Orléans, au point
de pénétration dans le sud, et pour
absolument en faire pour recevoir
les produits qui la ligne ferait y
apporter.

3^e Bureau Mme le Général Tarré. Son Bureau est favorable, à la condition
en fait, dans il a pour juge par lui-même
l'utilité.

4^e Bureau M. Jager est favorable, dans son
Bureau plusieurs sénateurs ont émis
l'avis que la ville de Mustaganem
devrait être appelée à contribuer à la
dépense par une participation quelconque
M. Tarré n'a pas eu de cet avis, mais
il ne voudrait pas que la dépense
fût établie au budget extraordinaire
que le Commerce des Budgets est devenu
nécessaire faire des sacrifices.

8^e Bureau M. Mangin, favorable au
 projet
 9^e Bureau M. Charles Bruns, favorable
 au projet

Mme le Président vous la desirons
 générale, en faisant observer que desai
 faite que la ville de nos loganem faire
 un effort, pour aider l'Etat sous la
 dépin.

M. Jaques fait observer que
 généralement les participations de
 ville n'ont lieu que pour l'amélioration
 de ports, existants, et qui sont en droit
 d'être en frappe sur les navires. Ce
 droit leur a gagné un emprunt
 spécifiquement en vue de la disposition et l'Etat a
 été en participation

M. Mangin fait observer que les
 communes algériennes ne peuvent faire
 aucun effort financier, le mode
 d'impôt ne le permet pas

M. l'assesseur de la commune, M. Jaques
 rapporte et fait la
 lecture du rapport au jour de la séance
 prochaine. Une 1^{re} heure avec
 l'honneur est ouvert.

Le Secrétaire

Le Président
 M. Frebaud

A. Mangin

Séance du 11 Juillet 1885 —

Le Commun réuni sous la
présidence de M. le Général Fochard.
approuve le rapport lu par M. Jacquot
rapporteur, et en approuve à l'unanimité
en sans observations

Le Président,

Ch. Fochard

Le Secrétaire

Amour